

Communiqué de presse – Action

«Une maison mais pas sans toi(t)» : pour la suppression du statut cohabitant !

Le 17 décembre 2019 – à partir de 10h30 – Carrefour de l'Europe - Gare centrale de Bruxelles

Les témoins du vécu militant.e.s du RWLP, avec la participation du Syndicat des Immenses, et renforcé par la présence d'autres organisations, se mobilisent le 17/12/2019 Carrefour de l'Europe devant la gare centrale de Bruxelles pour informer, rappeler et alerter qu'il y a 19 ans que l'ONU a pris une résolution qui enjoignait la Belgique à modifier le statut cohabitant « **afin d'éliminer les incidences d'une discrimination indirecte à l'égard des femmes** » !

Dix-neuf ans... et aujourd'hui, toujours rien en vue !!!

A la veille de la formation d'un Gouvernement Fédéral, après que la majorité des partis qui pourraient le composer se soient prononcés préélectoralelement en faveur de la révision/remise en cause du statut cohabitant¹, et sans attendre la honte des 20 ans du gros doigt de l'ONU et la colère plus fortes des populations concernées et des associations qui les représentent, plusieurs associations se mobilisent pour laisser une dernière chance au gouvernement !

Le futur gouvernement va-t-il poursuivre des travaux inutiles ou passera-t-il aux travaux utiles ?

En chiffre le statut cohabitant : c'est un Revenu d'insertion sociale qui passe de 928,73 € à 619,15 € ; c'est un chômage qui passe de 1077,96 € à 561,34 € ! Comment s'en sortir avec ces montants précipitants encore bien plus vers des revenus inférieurs au seuil de pauvreté ! Et quelle injustice et violence par rapport aux personnes au travail qui pourront, elles, faire des économies d'échelle, grand bien leur fasse parce qu'elles vivent sous le même toit !

Et pourtant la suppression du statut cohabitant, c'est une solution structurelle « bingo »

pour tout le monde : pour les personnes concernées, pour la politique du logement tant public que privé, pour les solidarités intrafamiliales et les solidarités intra-amicales, pour le climat et l'environnement, pour faire perdre des marchés aux marchands de sommeil, pour l'économie réelle, pour un travail social et/ou un travail d'accompagnement qualitatifs, pour le droit à la vie privée de toutes et tous, pour la réduction de la paperasse, pour le droit à l'amour tout court, pour lutter contre le sans-abrisme, pour la confiance entre la population et les institutions et l'Etat, pour le combat contre la maltraitance intra-couple, pour éviter des éclatements familiaux, pour réduire l'errance de jeunes adultes, pour l'autonomie et la liberté des femmes, pour lutter contre l'esprit de délation qui fait du mal à la société, pour ne plus vivre la peur au ventre, pour que les enfants n'apprennent pas à cacher l'endroit où ils vivent, pour une non-intrusion illégitime communale et policière dans la vie des gens, pour oser recomposer un couple !

La suppression du statut cohabitant : ce n'est pas réclamer un droit de plus, c'est reconquérir un droit légitime qui en lui-même ne garantit même pas toujours des revenus au-dessus du seuil de pauvreté. C'est donc un minimum à exiger. **Le RWLP, avec le syndicat des Immenses, ainsi que de nombreuses autres organisations, font de cet enjeu essentiel une priorité de la législature à venir.** Des éléments des négociations fédérales en cours nous laissent penser que des évolutions sont possibles **pour la suppression du statut cohabitant et vers l'individualisation des droits sociaux.**

Contact presse -> Julie Mawet – J.mawet@rwlp.be - 0476/ 96 95 26 ou 081/ 31 21 17

¹ Avant les élections, BAPN, le réseau belge de lutte contre la pauvreté, a organisé un débat sur les revenus minimum auquel le RWLP a participé, ainsi que tous les Réseaux de lutte contre la pauvreté du pays. Une large majorité de partis politiques du Nord et du Sud du pays s'y sont engagés à revoir le statut cohabitant lors de la législature à venir.